



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 17 novembre 2025*

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET** : Marché n° 2025-033DAG - Fourniture, administration, évolution de licences logicielles et solution de sauvegarde centralisée - LOT 1 : Fourniture, administration et évolution de licences logicielles - LOT 2 : Solution de sauvegarde centralisée

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

**ABSENTS** : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Marché n° 2025-033DAG - Fourniture, administration, évolution de licences logicielles et solution de sauvegarde centralisée - LOT 1 : Fourniture, administration et évolution de licences logicielles - LOT 2 : Solution de sauvegarde centralisée**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 26 septembre 2025, sous forme de procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n° 2025-033DAG - Fourniture, administration, évolution de licences logicielles et solution de sauvegarde centralisée - LOT1 : Fourniture, administration et évolution de licences logicielles et LOT 2 : Solution de sauvegarde centralisée avec une date limite de réception des offres fixée au 20 octobre 2025 à 13h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

#### **ATTRIBUE (A l'unanimité)**

Le Lot 2 du marché correspondant à l'entreprise **SARL INFORMATIQUE PROFESSIONNELLE CORSE** (SIRET 42307288300022), sise à 20 000 AJACCIO, pour un montant maximal de 25 000,00 HT (Montant DQE : 15 887,00 HT) pour une période initiale de 12 mois ;

#### **DIT**

Que le Lot 1, conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, lié à la nécessité de redéfinir le besoin ;

#### **AUTORISE**

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

#### **DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Chapitre 20 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**